Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260930-DCM2026300913-DE

commune de BOHARS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi trente septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Bohars, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MADEC, Maire.

DCM2026/30.09.13

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
Procurations : 3

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/09/2026

Etaient présents : Jean-Luc MADEC, Jean-Yves L'HOSTIS, Morgane BALCON, Arnaud BAUDOUIN, Arnaud BERGOT, Philippe BRUNO, Christine FRANCES, Caroline MORVAN, Sylvia CHAFFARA, Elisabeth LE GOFF, Caroline LEMAIRE, Jean-Marc MEVEL, Yvonne MADEC, Armel GOURVIL, Myrtil CARBILLET, Jean-Philippe AUDIC, Yann LE GALL, Anna EDELMAYER, Alexandre LAVIE, David MORVAN, Jean-Yves TREBAOL, Raymond LE GOUEFF, Claire BELMON, Maurice JOLY

Absents excusés et représentés : Auriane ISIDORO (procuration donnée à Jean-Philippe AUDIC), Mathias BOLLAERT (procuration donnée à Maurice JOLY), Stéphanie CORRE (procuration donnée à Arnaud BAUDOUIN)

A été élue secrétaire de séance : Arnaud BAUDOUIN

CHOIX DE LA COMMUNE POUR LA REALISATION D'UNE ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX POUR LE CCAS

L'analyse des besoins sociaux (ABS) est une démarche obligatoire pour les communes détenant un CCAS ou un CIAS à chaque début de mandat.
Il s'agit de réaliser un diagnostic socio démographique du territoire afin de mieux définir les orientations et actions du CCAS.
Brest Métropole propose à chaque commune la possibilité de mutualiser la réalisation du diagnostic tout en permettant à chacun de conserver son autonomie et la liberté des sujets qu'il traitera dans ce cadre.
Cette mutualisation implique d'envisager une clé de répartition financière entre les 8 CCAS concernés et il est proposé une répartition sur la démographie.
Pour information, l'ABS en 2022 avait coûté 3491€.
Brest métropole propose l'ADEUPA comme partenaire privilégié pour la réalisation de ce diagnostic.
Le calendrier prévisionnel est en annexe jointe.
Pour de multiples raisons, évolutions sociodémographique de la commune plutôt lente, coût important de l'étude, le CCAS a, à l'unanimité voté pour la réalisation

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 029-212900112-20260930-DCM2026300913-DE

d'une ABS par une étudiante en master en gestion des collectivités territoriales et développement des territoires à l'UBO comme réalisée en 2021 et non pas pour une mutualisation avec Brest Métropole. Une convention sera signée avec l'UBO.
Avis de la commission Finances – Personnel – Administration Générale – Intercommunalité : **Favorable**

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de statuer sur la position adoptée par le CCAS.

Décision du Conseil Municipal : FAVORABLE A L'UNANIMITE A LA DECISION DU CCAS

Rapporteur : Elisabeth LE GOFF

La secrétaire de séance

Fait en mairie le 30 septembre 2026
Pour extrait certifié conforme
Le maire,

Jean-Luc MADEC

MAIRIE DE BOHARS
29820 (Finistère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Maire/président dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été introduit.